

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 15 juillet 2022 en la grande salle de la Mairie à 20h30**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juillet 2022
- 2) Compte-rendu du droit de préemption urbain
- 3) Rapports annuels eau, assainissement et ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 4) Demandes de subvention
- 5) Ressources humaines : renouvellement d'un contrat d'ATSEM
- 6) Action sociale : demande d'aide matérielle
- 7) Questions diverses : synthèse des six candidatures dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la gravière de Bischwiller

**Date de la convocation : 11 juillet 2022**

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Marc MOSER, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, OTTMANN Olivier, REIF Marie, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames et Monsieur MOSER Eric, OTTMANN Aline, VOLTZENLOGEL Aurélie

-----

Le Maire accueille l'assemblée et demande le rajout d'un point à l'ordre sous point 7 : compte-rendu d'activités du SMITOM. Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

Il procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Marie REIF

**POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 MAI 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu de la séance du 13 mai 2022.

**POINT 2. COMPTE-RENDU DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu la délibération du 4 mars 2020 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les délibérations du 12 juin 2020 déléguant au Maire le droit d'exercer, au nom de la commune ledit droit de préemption, le Maire **informe** le Conseil Municipal des renoncations relatives aux biens cadastrés en commune de Kurtzenhouse ci-après désignés :

- en zone Uh
  - Lieu dit rue du Village n°20
  - Section 5 n°111/41 de 0,28 are
  - Section 5 n°120/41 de 3,36 ares
  - Section 5 n°121/41 de 1,58 ares

**POINT 3. RAPPORTS ANNUELS EAU, ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN**

Le Maire expose les différents rapports annuels 2020 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn concernant l'eau potable, l'assainissement et les déchets.

Sur ce, après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal **n'émet pas d'observation**.

#### **POINT 4. DEMANDES DE SUBVENTION**

Après examen des demandes, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 400€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gries-Kurtzenhouse au titre de la subvention annuelle 2022.
- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 300€ à l'association A.S.FOOT de Kurtzenhouse au titre de l'organisation de la fête de la musique le 21 juin 2022.

#### **POINT 5. RESSOURCES HUMAINES : RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ATSEM**

Considérant l'augmentation de l'effectif scolaire, le Maire expose qu'aucune fermeture de classe est prévue pour le moment et qu'il y a lieu de maintenir le poste d'ATSEM en classe de Grande Section / CP. Le contrat de Mme Géraldine MULLER, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, arrivant à son terme le 31 août 2022, il est proposé de le renouveler à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2024.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement d'un poste d'ATSEM non permanent à temps non complet et du contrat de Mme Géraldine MULLER en qualité d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles (1<sup>er</sup> échelon) à temps non complet pour une durée de hebdomadaire de 14h00 en période scolaire (soit 11,30 heures par semaine suivant le calcul de l'annualisation) à compter du 1 septembre 2022 et jusqu'au 31 août 2024.
- **autorise** le Maire à signer le contrat de travail et tous les documents y relatifs.
- **autorise**, le cas échéant, le paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires.

#### **POINT 6. ACTION SOCIALE : DEMANDE D'AIDE MATERIELLE**

Le Maire expose que la commune a été saisie d'une demande visant l'acquisition de mobilier notamment un lit pour une personne nécessiteuse de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la mise en œuvre d'une action sociale pour des personnes nécessiteuses de la commune de Kurtzenhouse.
- **charge le Maire** d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre l'action sociale adéquate.

#### **POINT 7. COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DU SMITOM ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal **prend connaissance** du rapport annuel du SMITOM de Haguenau-Saverne pour l'année 2021 et **n'émet pas d'observation**.

#### **POINT 8. QUESTIONS DIVERSES**

Ont été évoqués les points suivants :

- o avancée du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la gravière de Bischwiller et présentation synthétiques des offres reçues.

La séance est levée à 22h25.

Le Maire,  
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,  
Marie REIF

Délibérations certifiées exécutoires par :

- envoi en Sous-Préfecture le 18 juillet 2022
- publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 22/07/2022 (mise en ligne : Nadine Volkringer)

Le Maire,

Marc MOSER